

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX-SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille quinze,
Le mardi 31 mars à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 24/03/2015

PRESENTS : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,
MM. DAVID, BAUDOUIN, BONNET, HILKER, Mmes FAZILLEAUD, GILLES,
SAUVETRE, MM. JARRY D. , JARRY O. et ROUILLIER.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

M. le Maire remet à chaque conseiller l'état 1259 transmis par les services
fiscaux (dgfp) mentionnant les bases d'impositions pour 2015.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- décide de maintenir les taux de 2014, ce qui correspond aux taux
suivants :
 - taxe d'habitation : 14.50 %
 - taxe foncière (bâti) 15.04 %
 - taxe foncière (non bâti) 66.06 %
- donne pouvoir à M. le Maire de signer les documents relatifs à cette
opération.

Objet :

**Vote des taux
d'imposition**

Certifié exécutoire

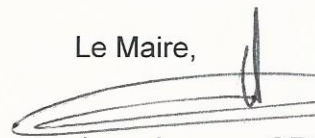
Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le :

Transmis et rendu
exécutoire à la Sous-
Préfecture le

Publié ou Notifié
Le

Pour Copie conforme,
En mairie, le 1er avril 2015

Le Maire,


Jean-Jacques GROLLEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2015

Application agréée E-legalite.com

079-217901479-20150331-2015_CM3103_5-DE